

## CONCEPT DE DEVELOPPEMENT

### CRITERES DE SOUTIEN ET DE SELECTION

---

GRUNDLAGEN	Stiftungsstatut, Zweckartikel; Strategietagungen des Stiftungsrates; Umsetzungskonzepte; Stiftungspraxis
ZIEL	Akzentuierung von Förderkriterien vor dem Hintergrund der Handlungsfelder der Fördertätigkeit

---

## INTRODUCTION

Gebert RUF Stiftung encourage l'innovation au sein des hautes écoles suisses. Pour être efficace, la fondation met l'accent sur la mise en réseau des différents projets soutenus et sur leur appartenance aux champs d'action qu'elle a définis pour le moyen terme.

Gebert RUF Stiftung ne soutient pas de projets au sein des hautes écoles cherchant à optimiser des applications déjà connues, reconnues et éprouvées ou à aller plus en détail dans un domaine déjà connu. Elle désire plutôt rendre possible des idées réellement novatrices. Il s'agit souvent de «projets-passerelle», c.-à-d. des projets se rattachant à un ensemble d'influences plus complexe. Gebert RUF Stiftung cherche à déployer un effet de levier grâce à ses activités d'encouragement. C'est pourquoi la fondation encourage en particulier des projets impliquant et favorisant la relève scientifique: des femmes et des hommes entrepreneurs, qualifiés et désireux de sortir des sentiers battus.

## CRITERES DE BASE

Gebert RUF Stiftung soutient des projets novateurs pertinents et de haute tenue scientifique et répondant aux quatre critères de base suivants: originalité, efficacité, potentiel de transfert et interdisciplinarité. Des interactions réciproques sont observées entre ces quatre notions. Les projets retenus doivent être en parfaite adéquation avec les critères de base précités; dans la pratique cependant, il est possible qu'une adéquation plus marquée avec certains critères compense une adéquation moindre à d'autres critères:

**Originalité** – Le projet est novateur, inhabituel, particulier ou non-orthodoxe. La présentation du problème, la méthode de travail et la mise en œuvre du projet se caractérisent par leur originalité. Le projet emprunte de nouvelles voies; il donne des impulsions novatrices et porteuses d'avenir; il expérimente des technologies d'avenir; son concept exemplaire donne un signal clair.

**Efficacité** – Le projet vise à mettre ses résultats au service de l'innovation: quelles en seront les conséquences sur notre façon de penser? Quels seront les effets des applications pratiques en découlant? Quels changements faut-il escompter? Le projet contribue à susciter un mode de réflexion durable dans les domaines scientifiques, sociaux et économiques; il met lui-même en application ses résultats ou il en prépare l'application afin que la société ou l'économie profite des nouvelles connaissances acquises. Il existe un lien direct entre la Suisse et le projet. Le projet vise notamment à renforcer la place économique et l'espace de vie suisses.

**Potentiel de transfert** – Le projet donne lieu à des échanges au sein du monde scientifique lui-même ou entre le monde scientifique et la société en général. Selon le type de recherche effectué, cet échange se présente sous la forme d'un transfert de connaissances, de compréhension, de savoir-faire ou de technologie. Le projet favorise la coopération entre les hautes écoles spécialisées, les universités et les écoles polytechniques fédérales; il encourage les échanges entre les sciences et l'économie; il réalise l'intégration des sciences humaines et sociales face aux questions et aux exigences posées par la technologie ou inversement; il favorise le dialogue entre sciences et cité afin qu'un débat ait lieu sur les conséquences de l'innovation.

**Interdisciplinarité** – Le projet repose sur une approche globale, mais se rattache aux principes propres à la discipline dans laquelle il évolue. En se rapprochant d'autres disciplines scientifiques, il s'appuie sur

diverses compétences et méthodes pour développer un travail interdisciplinaire: le projet aborde un problème et développe des solutions dans une vision intégrative. Il cherche à donner une place importante aux stratégies interdisciplinaires de recherche et d'enseignement. Pour ce faire, il reconnaît la nécessité de formuler et de faire connaître les critères d'évaluation de son travail interdisciplinaire.

## **CRITERES DE SELECTION**

Parallèlement à la mission centrale de soutien à la relève scientifique et aux quatre critères de base susmentionnés, la pratique d'encouragement de Gebert Rûf Stiftung s'appuie sur des critères de sélection relatifs à des aspects stratégiques et formels. Les critères de sélection positifs et négatifs jouent un rôle de filtre et de pilotage dans la mise en œuvre de la politique de soutien. Au-delà de l'adéquation aux critères de base abstraits, des critères de sélection opportuns permettent à Gebert Rûf Stiftung de se concentrer sur les champs d'action qu'elle a définis pour le moyen terme.

### **CRITERES DE SELECTION POSITIFS – LES PROJETS PARTICULIEREMENT BIENVENUS SONT:**

- Projets bénéficiant d'un ancrage solide dans une haute école suisse; c.-à-d. des projets intégrés dans une haute école œuvrant dans les trois attributions classiques que sont l'enseignement, la recherche et les prestations de services
- Projets de recherche appliquée se trouvant à un stade de pré-commercialisation, c.-à-d. trop proches des résultats appliqués pour des institutions de soutien à la recherche fondamentale et trop éloignés du marché pour des institutions encourageant le transfert scientifique; typiquement, ces projets ne sont soutenus ni par le Fonds national suisse ni par le CTI
- Projets dont la mise en œuvre peut bénéficier d'une équipe expérimentée dans la gestion de projet et dans la communication extra-scientifique
- Projets au bénéfice de contours clairs et précis ainsi que d'une identité propre
- Projets dont la mise en œuvre paraît nécessaire/souhaitable/prometteuse afin de répondre à un besoin avéré, à une carence spécifique ou à une nécessité évidente
- Projets non conventionnels, dotés d'un grand potentiel, en particulier des projets exemplaires donnant des signes clairs et des impulsions ainsi que des projets à effet multiplicateur
- Projets se trouvant à un stade très précoce et ayant besoin d'un soutien initial ou d'un financement de départ
- Projets jetant des ponts entre universités et hautes écoles spécialisées ou entre monde académique et société/économie; projets développant des synergies entre différents domaines ou institutions
- Adaptations de structures et processus de réforme à effet catalyseur, notamment lorsque les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent pas (encore) les réaliser

### **CRITERES DE SELECTION NEGATIFS – LES PROJETS SUIVANTS NE SONT PAS SOUTENUS:**

- Projets ne bénéficiant pas (ou pas suffisamment) d'un ancrage dans une haute école suisse
- Projets pouvant recevoir le soutien du Fonds national suisse ou du CTI
- Projets de recherche fondamentale
- Projets d'optimisation visant à améliorer des réalisations/applications déjà connues, reconnues et éprouvées
- Projets de start-up orientés business, c.-à-d. projets en «phase venture»
- Projets ayant déjà commencé
- Projets dont la planification est déjà terminée et pour lesquels seule une base financière fait défaut
- Demandes de soutien indirect à des projets: contributions de sponsoring ou de mécénat; contribution au financement de départ ou de base d'institutions ou d'autres fondations; soutien d'institutions pratiquant l'encouragement à la recherche scientifique
- Demandes de contribution financière pour des infrastructures
- Projets visant à décharger les pouvoirs publics de leur responsabilité d'assurer une offre de base de qualité

- Demandes de financement pour certaines tâches et institutions que les pouvoirs publics, sciemment, ont arrêté ou vont arrêter de soutenir, p. ex. des projets ayant survécu aux décisions structurelles prises par les pouvoirs publics ou par les représentants de la politique universitaire, cantonale ou fédérale en matière d'enseignement
- Projets ayant besoin d'une rallonge financière pour enfin arriver à terme ainsi que projets nécessitant une poursuite de financement
- Projets isolés sans attache suffisante avec des institutions scientifiques ou projets ponctuels d'enseignement ou de recherche n'ayant pas suffisamment de rayonnement extérieur
- Financement de projets d'études, de séjour à l'étranger ou de formation continue ayant essentiellement un caractère personnel, p. ex. des projets permettant l'obtention de diplômes ou de qualifications scientifiques (licence, thèse, habilitation)
- Contributions financières à des projets de publications ou d'expositions